



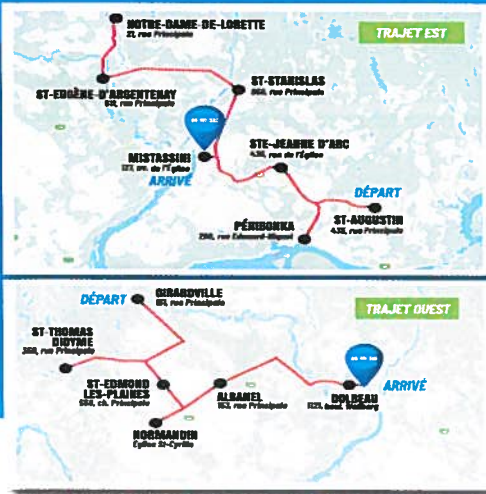
Février 2020

Volume 32

Numéro 02

NOUVEAU

TRANSPORT ORGANISÉ



En collaboration avec Maria Express, un système de transport organisé sera offert à toute la population de la MRC Maria-Chapdelaine pour rendre davantage accessible le Centre plein air Do-Mi-Ski. Plus précisément, deux trajets d'autobus distincts (Est et Ouest) feront la navette en début et en fin de journée pendant plusieurs semaines.



CALENDRIER

TARIF

- | | |
|-------------------|-------------------------|
| Samedi 11 janvier | Mardi 3 mars (relâche) |
| Samedi 25 janvier | Jeu. 5 mars (relâche) |
| Samedi 8 février | Samedi 7 mars (relâche) |
| Samedi 15 février | Samedi 14 mars |
| Samedi 22 février | Samedi 21 mars |
| Samedi 29 février | Samedi 28 mars |

2,50 \$/Aller
5,00 \$/Aller-Retour
12 ans et + ou être accompagné d'un adulte
418 276-7419

SUR RÉSERVATION



4 places disponibles !

COURS INFORMATIQUE

« Comment se protéger »

Par Sylvain Gagnon (Formentik)

Lieu à déterminer

Début : Une session de 2 h en février ou en mars (selon inscriptions)

Coût : 30 \$ par personne

Détails : Comment se protéger dans l'ère du numérique contre les spams, le commerce en ligne, les faux courriels, fausses nouvelles, appels téléphoniques ou textos frauduleux, etc. Les participants apprendront comment sécuriser leurs données personnelles.

Apportez votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent !

Bienvenue à tous !

Pour inscription :

(418) 374-2967 poste 103 | cosep@peribonka.ca

Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du lundi, 3 février 2020 à 19h30.

- 1 Résolution d'adoption de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et de son plan d'action pour la MRC de Maria-Chapdelaine.
- 2 Résolution de création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA.
- 3 Résolution de création et mise sur pied d'un comité de suivi de la Politique MADA.
- 4 Demande de participation à l'omnium de curling de la MRC Maria-Chapdelaine.
- 5 Demande d'aide financière pour l'année 2019-2020 de l'école Bon-Pasteur.

Dernière séance du 13 janvier 2020 :

- 1 Adoption du règlement 2020-01 sur les taux de taxes 2020.
- 2 Adoption du règlement 2020-02 sur la rémunération des élus pour l'année 2020.
- 3 Renouvellement du permis d'intervention sur les routes du MTQ pour la période 2020-02 à 2022-02.
- 4 Renouvellement annuelle 2020 à la chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini. 172.46\$
- 5 Résolution d'appui au maintien de l'actuel système de distribution du publisac.
- 6 Demande de commandite pour le 18^e radiothon pour la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine. 250\$
- 7 Achat du terrain du 385, rue villeneuve.
- 8 Résolution pour la destruction de vieux documents municipaux.
- 9 Résolution d'adhésion au système de gestion de l'application de la Loi sur les archives. (GALA)
- 10 Résolution de paiement du 2^e décompte progressif et de la libération de la retenue de 5% du projet de la TECQ pour la réfection des conduites de la rue Plante.

Messes de Février 2020

01	M. Edmond Larouche	M. Éric Larouche	16h00
15	M. Réjean Niquet	Son fils Christian	16h00
29	Mme Céline Bouchard	Mme Cécile Desbiens	16h00

Lampe du Sanctuaire

02	M. Jean Rock Simard
09	Mme Micheline et M. Gaston Lambert
16	Mme Marie-Ange Marceau
23	Mme Julie Boudreau

Au Service de l'Autel

01	À déterminer
15	A déterminer
29	À déterminer

Ciné-Club

Dolbeau-Mistassini



Le Ciné-club : un accès à la culture!

Depuis 22 ans déjà, le **Ciné-club** de Dolbeau-Mistassini propose une programmation variée autant à l'automne qu'à l'hiver. Pour chaque saison, 10 films sont présentés les mercredis à 19h, au Cinéma Chaplin II de Dolbeau-Mistassini.

Vous avez le choix

Le comité organisateur a le souci de présenter différents genres de films ; que ce soit du film d'auteur, de répertoire, de réalisation québécoise ou étrangère, les cinéphiles en auront pour tous les goûts.

Le public est également invité à faire part des films qu'il aimerait voir sur grand écran!

Venez assister au film qui vous intéresse ou encore devenez membre en obtenant un prix forfaitaire pour la saison.

Pour plus d'information, consulter la page Facebook **Ciné-club Dolbeau-Mistassini**.

***Participez au concours et courez la chance de gagner une carte de membre pour la saison hiver 2020 ***

Vous trouverez la programmation du **Ciné-club** au bureau municipal et/ou à la bibliothèque de votre municipalité.



Communiqué de presse

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

SILLONNEZ LES SENTIERS EN TOUTE SÉCURITÉ!

La Sûreté du Québec tient à rappeler aux motoneigistes quelques conseils de sécurité.

Chaque année, les adeptes de motoneige peuvent se retrouver dans des situations périlleuses ou être blessés gravement en pratiquant cette activité. C'est pourquoi il est important de suivre ces quelques conseils de sécurité:

- circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau;
- éviter de partir seul en randonnée et avertir un proche de l'itinéraire prévu;
- être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public ;
- gardez la droite en tout temps;
- respecter la signalisation;
- ajuster la vitesse de votre randonnée en fonction des conditions des sentiers.
- Se munir d'une trousse de survie.

Voici un rappel de la réglementation :

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment pour traverser un chemin à l'endroit prévu par une signalisation; le conducteur s'expose à une contravention de 150\$ plus les frais;
- La limite de vitesse maximale est de 70 km/h dans les sentiers balisés;
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.
- La circulation en motoneige est interdite sur un terrain privé sans l'autorisation du propriétaire : le conducteur s'expose à une contravention de 450\$ plus les frais.

Votre trousse de survie devrait contenir un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, une corde de nylon pouvant servir au remorquage, une scie ou une hache, une carte et une boussole (et/ou un GPS), des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet et une couverture légère traitée à l'aluminium. Lors de longues randonnées, vous pouvez aussi vous munir d'une paire de raquettes, de signaux lumineux, d'un abri de secours (tente ou bâche) et d'aliments riches en calories, tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés.

Les policiers seront présents sur les sentiers et aux abords de ceux-ci afin de faire des rappels et d'appliquer la réglementation en vigueur et interviendront auprès des motoneigistes qui contreviennent aux lois et règlements en vigueur.